# 

* Datum : 24-03-2006
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2006709719
* Auteur :

Tribunal de commerce de Charleroi
Par jugement du 14 mars 2006, la première chambre du tribunal de commerce de Charleroi a déclaré, sur aveu, la faillite de Mme Nathalie Roncoletta, née à Charleroi le 18 septembre 1968, domiciliée à 6010 Couillet, rue E. Vandervelde 5, B.C.E. 0862.810.446, exerçant le commerce sous la dénomination « L'Auberge Bergerac » .
Activité commerciale : horeca.
Curateur : Me Pierre Lemaire, avocat à Charleroi, rue Tumelaire 65.
Juge commissaire : M. Eric Dolne-Pholien.
La date provisoire de cessation de paiement est fixée au 6 février 2006.
Les créanciers sont invités à déposer leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 6 avril 2006.
Le curateur déposera, au greffe du tribunal de commerce, au plus tard le 2 mai 2006, le premier procès-verbal de vérification des créances.
Accorde d'office la gratuité de la procédure sur pied de l'article 666 du Code judiciaire.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli sont invitées à en faire déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi du 8 août 1997 sur les faillites.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) F. Vanbergen.